

520341
PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION

L'an deux mille dix, le six mars

Annexe au n° M. 013

210/412/0500/N

Je soussigné, Paulus Bernard, Géomètre - Expert, inscrit au tableau du Conseil Fédéral des Géomètres sous le numéro GEO-040425, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, légalement diplômé en tant que Géomètre - Expert Immobilier, administrateur de la SPRL Bernard PAULUS.

Déclare :

-Avoir été requis afin de mesurer et diviser un ensemble de huit habitations leur appartenant sise rue du Taciturne à Jumet.

Parcelle cadastrée : Ville de CHARLEROI - 22ème division - Jumet -

-Avoir procédé aux opérations de mesurage et effectué les recherches d'usage dans le cadre de ma mission et avoir positionné les limites représentées au plan ci-contre, sous réserve des droits des propriétaires voisins non signataires au présent document.

- Avoir fixé les limites 1-2-3-4-5-6-7-8-12-13-14-18-19-1 suivant mon plan dressé le 20/10/2008 et définissant les limites extérieures.
- Avoir fixé les limites 23-30-14 suivant mon plan dressé le 15/09/2009 et définissant les limites entre les blocs 4 et 5.

-Avoir fixé les limites 26-27-9 ; 25-28-10 ; 24-29-11 ; 22-31-15 ; 21-32-16 ; 20-33-17 suivant les directives de mon requérant. Les limites sont définies par le prolongement des axes des murs mitoyens séparant les habitations.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 1, représentée au plan ci-contre sous liseré rouge et déterminée par le contour polygonal 1-2-3-4-5-6-7-8-9-27-26-1, une superficie totale de 26 ares et 94 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 2, représentée au plan ci-contre sous liseré bleu foncé et déterminée par le contour polygonal 25-26-27-9-10-28-25, une superficie totale de 4 ares et 67 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 3, représentée au plan ci-contre sous liseré vert et déterminée par le contour polygonal 24-25-28-10-11-29-24, une superficie totale de 4 ares et 49 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 4, représentée au plan ci-contre sous liseré magenta et déterminée par le contour polygonal 23-24-29-11-12-13-14-30-23, une superficie totale de 7 ares et 11 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 5, représentée au plan ci-contre sous liseré bleu clair et déterminée par le contour polygonal 22-23-30-14-15-31-22, une superficie totale de 1 are et 99 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 6, représentée au plan ci-contre sous liseré brun et déterminée par le contour polygonal 22-31-15-16-32-21, une superficie totale de 1 are et 82 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 7, représentée au plan ci-contre sous liseré orange et déterminée par le contour polygonal 21-32-16-17-33-20, une superficie totale de 1 are et 65 centiares.

-Avoir déterminé pour la nouvelle parcelle ainsi mesurée, dénommée Bloc 8, représentée au plan ci-contre sous liseré gris et déterminée par le contour polygonal 20-33-17-18-19-20, une superficie totale de 1 are et 52 centiares.

Estimant ma mission terminée, je clôture le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, et qui - avec le plan et les coordonnées - servira de guide unique pour la reconstruction des nouvelles limites.

Paulus Bernard
Géomètre - Expert

Signé par les parties
et le Notaire en annexe à un acte reçu
ce jour par Maître Bernard THIRAN
Notaire à Farciennes
Farciennes le

ENREGISTRÉ À FLEURUS
un RÔLE sans RENVOI

Le trois mars/dix dix
Vol. d8 F° d3 Case 08
Reçu :



Bernard PAULUS SPRL
Géomètre Expert
Membre de l'Union Royale des Géomètres
Experts de l'arrondissement
Judiciaire de Charleroi - Thuin (U.G.E.C.).

Levé le : 10/06 et 15/10/08	Dressé le : 6/03/2010
Dossier :	Plan n° :
Echelle : 1/500	Format : A3
Dessiné par : J-Ph. NOËL	Vérifié par : B. PAULUS

41, rue des Goutteaux Tél - fax : 071/36.38.88
B-6032 Mont-sur-Marchienne E-mail : paulus.bernard
N° d'entreprise : BE 0899.019.061 @skynet.be